



Malgré les crises, nous rendons la Suisse forte !

Bilan de la 51^{ème} législature (2019-2023)

1 Introduction

La législature qui vient de s'écouler a été spéciale à plus d'un titre. En décembre 2019, lorsque les 41 membres du groupe libéral-radical (dont 10 nouveaux élus) entre en fonction, ils étaient sans doute loin de s'imaginer la tournure que cette législature allait prendre. En effet, alors qu'elle venait à peine de commencer, la crise du Covid a mis notre pays, nos institutions et la population à rude épreuve. La Suisse n'avait pas connu pareille crise depuis la seconde guerre mondiale et pour la première fois de l'histoire une session parlementaire a été suspendue. Malgré la crise et les craintes liées au virus, le groupe libéral-radical a continué son engagement et a présenté ses recettes pour sortir rapidement de la crise.

Alors que la crise du Covid s'estompait progressivement d'autres événements sont venus bouleverser la vie politique. La guerre d'agression du Kremlin contre l'Ukraine en mars 2023 a mis la guerre à nos portes. Les enjeux liés à la sécurité sont revenus sur le devant de la scène et le PLR a joué un rôle de moteur dans les débats notamment sur les questions liées à l'exportation du matériel de guerre. Autre fait marquant de la législature : la chute du CreditSuisse en mars 2023. Depuis plusieurs mois les signaux étaient mauvais, sans que le conseiller fédéral en charge des finances, l'UDC Ueli Maurer ne prenne pleinement conscience de la gravité de la situation. Cependant, grâce à l'engagement sans faille de la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, une solution pour le CS a été trouvée en évitant une crise sans doute mondiale.

Durant la législature deux initiatives populaires, celle sur les rentes des jeunes libéraux-radicaux et celle sur l'imposition individuelle du PLR Femmes, ont été déposées. Fidèles aux valeurs du PLR, elles offrent des solutions concrètes à deux problèmes importants auxquels la société fait face.

En septembre 2023, l'Etat fédéral moderne fête ses 175 ans avec la fresque baptisée Tilo, en hommage à la conseillère nationale radicale neuchâteloise, Tilo Frey. La législature se termine avec le choc de l'annonce d'une hausse moyenne des primes d'assurance maladie de 8,7%. Le PLR n'est pas resté les bras croisés et s'est engagé pour plus de concurrence, de numérisation dans le système de santé et a proposé un modèle permettant d'avoir des primes jusqu'à 25% plus bas.

Des départs et des arrivées

Le PLR Suisse a également vu de nombreux changements tant au niveau du personnel politique qu'au secrétariat général.

Après 4 ans comme présidente, Petra Gössi, a annoncé le [14 juin 2021](#) qu'elle se retirait de la présidence du parti. Le [2 octobre 2021](#), lors de l'Assemblée de Bienne, le conseiller aux Etats Thierry Burkart était élu président sous les acclamations des délégués. Une équipe de cinq vice-président (CE Caroni, CE Gapany, CN Nantermod, CN Silberschmidt et la députée Gianella) complète la présidence.

Au niveau du groupe parlementaire, le conseiller national Beat Walti (ZH), président depuis 2017, a également renoncé à sa fonction le [14 décembre 2021](#). Le [17 février 2022](#), le groupe parlementaire élit le conseiller national neuchâtelois Damien Cottier à la présidence du groupe. La conseillère nationale Daniela Schneeberger (BL) sera élue à la vice-présidente deux semaines plus tard (1^{er} mars 2022).

Au sein du secrétariat général, Samuel Lanz, le 14 juillet 2020, après 6 ans à son poste a laissé sa place à Fanny Noghero, première femme et première romande à ce poste. Une année et demie plus tard, le 1^{er} janvier 2022, le grison Jon Fanzun reprenait la direction du secrétariat général.



2 Principaux succès du groupe parlementaire

2.1 Assurances sociales et société

AVS21

Après de nombreuses tentatives et réformes avortées, les Suissesses et les Suisses ont accepté, le 25 septembre 2022, une réforme de l'AVS. Le PLR a joué un rôle clef dans ce dossier avec ses propositions pragmatiques et en cherchant le compromis. Le PLR a pris ses responsabilités en menant la campagne de votation pour AVS21. Ainsi l'AVS se donne une bouffée d'air frais pour quelques années. Il est cependant clair qu'une nouvelle réforme est rapidement nécessaire. L'initiative sur les rentes des jeunes libéraux-radicaux offre une solution pour de meilleures perspectives financières de cette assurance importante.

Réforme du 2ème pilier : modernisation favorable aux jeunes, aux femmes, aux travailleurs à temps partiel et à la classe moyenne

Lors de la session de printemps 2023, le Parlement a adopté une réforme du 2ème pilier (LPP) en le modernisant en profondeur. Le PLR avait déjà annoncé, lors du débat sur la réforme AVS 21, qu'il s'engagerait pour une réforme de la LPP en faveur des femmes et des bas salaires. Cette promesse a maintenant été tenue. En abaissant le seuil d'entrée, les deux chambres se sont mises d'accord pour permettre à un nombre nettement plus important de personnes d'accéder au deuxième pilier à l'avenir. Toutes les personnes qui n'étaient pas assurées jusqu'à présent bénéficieront non seulement de meilleures rentes, mais seront également couvertes en cas de décès ou d'invalidité. Pour les personnes déjà assurées dans le cadre de la LPP, la réforme est également un motif de satisfaction : la réduction de la déduction de coordination entraînera une nette amélioration des rentes (jusqu'à 34%), en particulier pour les personnes à bas revenus ou travaillant à temps partiel. Les travailleurs à temps partiel bénéficieront également de la nouvelle déduction de coordination en pourcentage.

Le Conseil national et le Conseil des États se sont en outre mis d'accord sur des mesures de compensation appropriées et équitables pour les générations transitoires. Ceci afin d'atténuer la baisse du taux de conversion minimal de 6,8% à 6,0%. Cet ajustement était urgent pour réduire la redistribution de plusieurs milliards de francs par an, qui se fait au détriment de la population active et des jeunes générations. Enfin, le Parlement a réussi à mettre fin à la discrimination des travailleurs âgés. Ceci en uniformisant les déductions salariales pour les travailleurs de 45 ans et plus.

Le PLR s'est fortement engagé dans le cadre de cette réforme depuis le début, notamment en déposant plusieurs propositions dans les commissions sociales des deux chambres. Ce qui est à la fois regrettable et révélateur, c'est le comportement des syndicats qui refusent tout ce qui ne correspond pas à 100% à leurs revendications. Ainsi, ils ont annoncé le lancement d'un référendum après seulement une série de consultations. Les syndicats – et malheureusement les partis de gauche avec eux – ont complètement perdu la vue d'ensemble sur la prévoyance vieillesse et mettent en péril la cohésion entre les générations par leur politique de blocage. La votation aura lieu en 2024

Le PLR donne de nouvelles impulsions pour un système de santé numérisé

À l'avenir, les ordonnances pour les produits thérapeutiques devront être établies par voie électronique et envoyées sous forme numérique. C'est ce qu'a décidé le Parlement lors de la session d'été 2023, à la demande de notre conseillère nationale zurichoise Regine Sauter et contre la volonté du Conseil fédéral. Outre des gains d'efficacité importants, la motion adoptée renforce la sécurité des patients (moins de falsifications d'ordonnances et d'erreurs de médication). Une motion de notre conseiller national Andri Silberschmidt, qui demandait le renforcement des compétences numériques du personnel de santé, a également été adoptée. L'accent est notamment mis sur l'utilisation d'instruments numériques pour la collaboration interprofessionnelle ainsi que pour l'utilisation du big data et de l'intelligence artificielle. Ces succès du PLR sont importants car les potentielles



économies annuelles d'un système de santé numérisé se chiffre en milliards (étude McKinsey & ETH Zurich). Il est d'autant plus regrettable de voir le conseiller fédéral Alain Berset passer à côté de ce dossier central depuis des années et de constater que la Suisse occupe désormais la 16e place en comparaison internationale. Il est grand temps que la Suisse numérise son système de santé - le PLR s'y tient !

Révision du droit pénal en matière sexuelle mise sous toit

Après ce qui a semblé être une éternelle bataille dans les médias et dans la salle du conseil, le Parlement a pu sceller la révision progressiste du droit pénal en matière sexuelle, qui constitue une étape importante. Le Conseil national a pu se mettre d'accord sur le point central du projet de loi, à savoir la solution de compromis (le « non, c'est non » en incluant la notion d'état de sidération ou « freezing »). La gauche a tenté, sans succès, de remettre sur la table la solution du consentement explicite (« seul un oui est un oui »). Cela montre à nouveau que la campagne électorale menée par une politique symbolique est plus importante pour elle que des solutions susceptibles de réunir une majorité au Parlement. Pour le PLR, le débat sur la peine et la prescription des actes commis sur des enfants n'a pas été satisfaisant. Ces deux points ont un caractère symbolique et émotionnel dans la société. Une courte majorité a empêché d'étendre la prescription et d'assimiler, par exemple, un baiser avec la langue sur une jeune fille de 15 ans à un crime de guerre. Les avancées suivantes du projet de loi méritent d'être soulignées : le viol ne nécessitera plus de contrainte à l'avenir, mais un refus verbal ou non verbal (y compris le freezing) suffira. Grâce à la définition neutre du point de vue du sexe, les éléments constitutifs de l'infraction ont été étendus à juste titre à tous les genres. La solution de compromis a été initiée par le conseiller aux Etats Philippe Bauer et a finalement permis de sauver l'ensemble du projet. Ainsi, le pragmatisme et les solutions libérales ont permis de clore proprement un projet de loi.

2.2 Economie

Suppression des droits de douane sur les produits industriels

Au cours de la première moitié de la 51^{ème} législature, diverses réformes importantes traitant de la politique économique étaient au programme, toutes issues d'interventions du PLR. Dans le contexte du glissement à gauche dont on a tant parlé lors des élections de 2019, il était difficile de prévoir que nous aurions autant de succès. Un succès central a été obtenu lors de la session d'automne 2021 avec la suppression des droits de douane industriels et la simplification de la structure des tarifs douaniers. A la grande satisfaction du PLR et de la place économique suisse, il a été renoncé à un échelonnement de la suppression lors des délibérations. La suppression complète des droits de douane sur les produits industriels qui a été décidée soulage la place industrielle et réduira les coûts pour les consommateurs et les branches qui dépendent des importations de tels produits. Ce ne sont pas seulement les frais de douane qui disparaissent, mais aussi les frais administratifs. En particulier en période de crise du Corona, la suppression des droits de douane sur les produits industriels est un moyen simple et non bureaucratique de renforcer l'économie. L'engagement tenace du PLR sur ce projet a porté ses fruits et une exigence de longue date du PLR a pu être satisfaite (aucun référendum n'a été lancé).

Suppression du droit d'émission sur le capital propre

En 2009 déjà, le groupe libéral-radical avait déposé une initiative parlementaire demandant la suppression progressive des droits de timbre qui faussent la concurrence. Après que le projet ait été divisé en plusieurs ébauches, le Conseil des États a décidé de suspendre la suppression du droit de timbre d'émission sur le capital propre. Après environ sept ans de suspension et à la lumière de la crise du Corona, les travaux sur la suppression du droit d'émission ont repris. La suppression définitive lors de la session d'été 2021 a pu être obtenue avec une nette majorité dans les deux conseils, ce qui peut être considéré comme un grand succès pour le PLR. Comme d'habitude, les Verts et le PS s'y sont opposés et ont également lancé ensemble le référendum. La votation populaire qui a suivi en février 2022 a malheureusement été perdue. Néanmoins, il n'en reste pas moins que la suppression de cet impôt obsolète et unique en comparaison internationale, qui s'applique à l'acquisition de fonds propres, serait une bonne chose.



Suppression de l'impôt anticipé

Lors de la session d'hiver 2021, la réforme de l'impôt anticipé, attendue depuis longtemps, a également été un succès. Elle est le résultat d'une demande de longue date du PLR, qui vise à éliminer les désavantages concurrentiels que la Suisse se crée elle-même avec le système actuel de l'impôt anticipé. Concrètement, la réforme vise à supprimer en grande partie l'impôt anticipé sur les revenus de l'épargne nationale et à supprimer le droit de timbre de négociation sur les obligations suisses. Il devrait ainsi être plus intéressant, par exemple, d'émettre des obligations en Suisse. Une fois de plus, la gauche s'y est opposée de toutes ses forces et a de nouveau lancé le référendum. Cette attitude destructrice à l'égard de la place économique suisse est d'autant plus incompréhensible que ce projet présentait dans l'ensemble un bon rapport coûts/bénéfices, contribuait de manière déterminante au renforcement de la place financière et économique suisse et aurait déclenché des impulsions pour de nouveaux emplois. Comme la votation a malheureusement été perdue de justesse, d'autres mesures sont nécessaires pour renforcer la compétitivité de la Suisse.

Imposition minimale OCDE

Lors de la session d'hiver 2022, Les deux chambres ont adopté en vote final le projet de mise en œuvre de l'impôt minimum de l'OCDE. La discussion sur ce projet controversé prend ainsi fin (pour le moment). Les votes négatifs au Conseil national provenaient de la gauche du Conseil national (au Conseil des États, le projet a été adopté presque à l'unanimité). Bien que la gauche plaide toujours en faveur d'une imposition plus élevée des grandes entreprises, elle a estimé que le projet était injuste et s'est notamment opposée à la clé de répartition des recettes de l'impôt complémentaire entre la Confédération et les cantons.

Lors de la session d'automne, la répartition de 75% pour les cantons et de 25% pour la Confédération s'était imposée à une large majorité au Conseil des États (premier conseil). Mais lors de cette session d'hiver, la clé de répartition a fait l'objet de vives discussions. Au Conseil national, c'est d'abord une clé de répartition de 50:50 qui l'a emporté. Mais au moins, le deuxième conseil a corrigé dès le début la décision de la majorité de la commission consultative de plafonner ou d'affecter les recettes. Le projet a fait l'objet de plusieurs allers- retours entre les deux conseils, car le traitement devait être achevé au cours de cette session en raison du calendrier serré, et le PLR s'est battu avec succès contre une part trop importante des recettes de l'impôt complémentaire à la Confédération. La répartition 75:25, qui l'a emporté en dernier lieu, est défendable pour le PLR. Il est essentiel que la majeure partie des recettes supplémentaires revienne aux cantons afin qu'ils puissent compenser les inconvénients prévisibles et préserver l'attractivité de leur site économique. Les cantons connaissent en effet leurs besoins et savent mieux que quiconque comment utiliser efficacement les moyens à disposition. Cette solution 75:25 est également dans l'intérêt de la Confédération, car le budget fédéral profite lui aussi de l'attractivité des cantons. Les recettes supplémentaires sont automatiquement prises en compte dans la péréquation financière, qui assure une certaine équité entre les cantons.

Bien que le PLR s'oppose à l'affaiblissement de la concurrence fiscale internationale, la Suisse doit néanmoins mettre en œuvre les réformes de l'OCDE. Si celles-ci ne sont pas réglées dans une loi suisse, les entreprises multinationales en Suisse devraient s'attendre à payer des impôts supplémentaires à l'étranger, ce qui pèserait sur la place économique suisse. Il est donc plus judicieux que la Suisse utilise les recettes supplémentaires présumées pour des mesures qui servent à maintenir l'attractivité de la place économique plutôt que de voir ce substrat fiscal supplémentaire s'échapper à l'étranger. La Suisse ne peut donc pas se soustraire à ces règles internationales. Le 18 juin 2023, les suisses et les suissesses acceptent à une très large majorité (78,5%) le projet.

2.3 Sécurité

Nouvel avion de combat

Au tout début de cette nouvelle législature, lors de la session d'hiver 2019, le Parlement a pris une décision importante en matière de politique de sécurité et s'est mis d'accord sur le cadre pour l'achat de nouveaux avions de combat. La décision de planification adoptée par le Parlement comprend un cadre budgétaire de six milliards de francs au maximum pour l'achat de nouveaux avions. La décision ne fixe ni le nombre d'avions ni le type d'avion. Ces décisions ont été confiées au Conseil fédéral. Pour le PLR, il était clair dès le départ que l'acquisition de



nouveaux avions de combat était une nécessité en matière de politique de sécurité. La défense de la population et du pays n'est pas possible sans une défense aérienne efficace. En effet, même en temps de paix, une flotte d'avions modernes est indispensable pour assurer le service de police aérienne, pour protéger les infrastructures critiques et pour garantir la souveraineté de l'espace aérien. Comme on pouvait s'y attendre, un référendum a été lancé par la gauche contre cette décision. Lors d'une campagne référendaire menée de manière émotionnelle, un oui de justesse (50,1%) a pu être obtenu en automne 2020 uniquement grâce à l'engagement important durant la campagne du PLR.

Mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)

Depuis les attentats de Paris en 2015, plusieurs dizaines d'attentats ont été commis en Europe. Divers événements en Suisse montrent que notre pays n'est pas non plus une île lorsqu'il s'agit de menaces terroristes. Mais jusqu'à récemment, la police ne pouvait généralement intervenir qu'après qu'une personne ait commis un délit. Afin de pouvoir prévenir les attaques terroristes, le Conseil fédéral et le Parlement ont créé une nouvelle base juridique avec la loi fédérale sur les mesures policières en matière de lutte contre le terrorisme (MPT) : à l'avenir, la police pourra intervenir de manière préventive s'il existe des indices concrets et actuels qu'une personne représente un danger terroriste. Le PLR a joué un rôle central dans les débats parlementaires avec la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, responsable du dossier, afin d'élaborer un compromis susceptible de réunir une majorité et prévoyant des mesures proportionnées, mais contre lequel un référendum a tout de même été lancé par la gauche. La votation populaire de l'été 2021 a pu être remportée avec 56,6% grâce à l'engagement actif du PLR et conformément au principe « pas de liberté sans sécurité ».

Exportation du matériel de guerre

L'initiative de la CPS-E ([23.402](#)), basée sur une motion du conseiller aux États Thierry Burkart a été traitée par la Chambre haute lors de la deuxième semaine de session d'été 2023. Et elle a été adoptée par 22 voix contre 17 (et 4 abstentions). La gauche et quelques élus UDC et du Centre se sont opposés. Malheureusement, lors de la session d'automne, le Conseil national a refusé d'y donner suite par 135 voix contre 48 et 5 abstentions, suivant la proposition de sa commission. Pour être bref, tous les partis l'ont rejeté, à l'exception du PLR et du Centre.

Toutefois, l'initiative parlementaire de la CPS-N, la [23.403](#) (qui reprend des éléments de la 23.402 et une proposition de la gauche) est encore en traitement dans les commissions. Elle rejoint en cela le but de l'initiative [23.402](#), qui est de permettre à des pays qui achètent du matériel militaire à la Suisse de le réexporter après 5 ans, sous conditions. (notamment du respect des droits de l'homme dans le pays final). Rappelons que la loi sur le matériel de guerre a été inutilement durcie en 2021 par une majorité de centre-gauche. Le PLR est le premier parti à avoir remis le sujet sur la table l'année dernière, grâce à la motion Burkart. Le dossier n'est donc pas clos.

Par ailleurs, la motion de la CPE-E ([23.3585](#)) a été acceptée par la Chambre des cantons la dernière semaine de la session d'automne, par 27 voix contre 11 et 3 abstentions. Elle vise à modifier la loi fédérale sur le matériel de guerre afin de permettre au Conseil fédéral de déroger aux critères d'autorisation quand il s'agit d'exportation de matériel de guerre. Attention, on ne parle pas ici de "réexportation" mais simplement "d'exportation" de matériel de guerre. En cas de circonstances exceptionnelles, et si la sauvegarde des intérêts du pays en matière de politique extérieure ou de politique de sécurité l'exige, le Conseil fédéral peut décider d'autoriser la vente de matériel de guerre à un pays étranger. L'objectif est bien compris : donner plus de flexibilité au Conseil fédéral en matière d'exportation de matériel de guerre en fonction de l'évolution de la politique extérieure et de la politique de sécurité. L'industrie d'armement en Suisse pourra également en profiter.



2.4 Energie

Sécurité énergétique

L'acte modificateur unique pour un approvisionnement en électricité sûr est une base importante pour l'avenir énergétique de la Suisse. C'est le cap fixé pour la politique énergétique jusqu'en 2050. La consommation d'électricité augmentera massivement d'ici là, à mesure que l'électrification progressera et que de moins en moins de combustibles fossiles seront utilisés. Pour ce faire, les deux conseils ont décidé d'ancrer de nombreuses mesures dans la loi sur l'énergie, l'approvisionnement en électricité et l'aménagement du territoire. L'hydroélectricité devrait représenter la plus grande part de l'expansion des énergies domestiques. Afin que les projets hydroélectriques puissent être mis en œuvre le plus rapidement possible, les procédures doivent être accélérées. Une obligation de planification ne devrait s'appliquer qu'aux projets sur un nouvel emplacement, et même dans ce cas, cette obligation est limitée au plan structurel. L'intérêt pour la réalisation prime généralement sur les autres intérêts d'importance nationale.

Il était important pour les deux Chambres que la loi soit construite pour être sujette à référendum. En ce qui concerne les débits résiduels, les conseils vont dans le sens des défenseurs de l'environnement. D'autre part, l'obligation solaire pour tous les nouveaux bâtiments a été annulée et affaiblie par la loi, et les places de stationnement ne doivent pas nécessairement être couvertes d'éléments solaires : désormais, seuls les nouveaux bâtiments de plus de 300 mètres carrés de surface de construction seront soumis à cette obligation. Les centrales électriques situées dans les biotopes d'importance nationale ainsi que dans les réserves d'oiseaux d'eau et migrants, continueront d'être exclues. Dans les nouvelles zones glaciaires et les plaines alluviales alpines, de telles mesures devraient toutefois être envisagées. Néanmoins, la Suisse n'est pas tirée d'affaire, même avec le décret sous le manteau. Le pays a besoin de beaucoup plus d'électricité. Les mesures proposées sont loin de pouvoir répondre à ce défi. Pour combler la pénurie d'électricité qui menace, la Suisse a impérativement besoin d'une grande centrale électrique et d'une révision de sa stratégie énergétique. Le PLR a déposé une motion de groupe à ce sujet.

Loi sur le CO2

La révision de la loi sur le CO2 vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2030 par rapport à 1990. Il s'agit d'une étape importante vers la neutralité carbone d'ici 2050, comme le peuple l'a décidé cette année. La proposition du Conseil fédéral a été faite immédiatement après le rejet de la loi sur le CO2 en juin 2021. Pour cette raison, le projet de loi supprime des prélèvements nouveaux ou plus élevés, des exigences et des interdictions, mais aussi l'expansion des instruments fondés sur le marché. Heureusement, le Conseil des Etats a néanmoins repris certains éléments que le PLR avait déjà réclamés peu après le référendum. Pour atteindre cet objectif, le Conseil des Etats a joint le geste à la parole dans de nombreux domaines en première lecture de la loi. Il s'agit notamment des secteurs du bâtiment, des transports, de l'aviation et des entreprises. Selon la majorité du Conseil des Etats, la Suisse mise sur des réductions d'émissions à l'étranger. Cette attitude est dangereuse et comporte des risques de plusieurs milliards pour les caisses fédérales. C'est là que le Conseil national doit prendre le contre-pied.



3 Succès supplémentaires de la législature

Agriculture

- › Rejet des initiatives populaires « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » et « pour une eau potable propre et une alimentation saine »
- › Adoption du contre-projet inofficiel [19.475](#) « Réduire le risque de l'utilisation de pesticide »
- › Rejet de l'initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse »
- › Rapport du Conseil fédéral sur la digitalisation dans le domaine agricole suite au postulat [19.3988](#) de Jacques Bourgeois et adoption de la motion [21.3374](#) de Simone de Montmollin « Couverture sociale des familles paysannes. Améliorer sans délai la situation du conjoint travaillant sur l'exploitation »

Politique extérieure

- › Conclusion d'accords de libre-échange avec le Japon, la Chine, l'Indonésie et d'autres marchés émergents. Début des négociations avec le Mercosur (entre autres le Brésil).
- › Défense de la voie bilatérale contre les attaques politiques internes : défense contre les atteintes à la libre circulation des personnes, qui mettent en danger les accords bilatéraux.
- › Sécurisation de Schengen/Dublin grâce à une mise en œuvre pragmatique de la loi Schengen sur les armes et une campagne réussie contre le référendum.
- › Maintien de la fiabilité de la Suisse en tant que partenaire contractuel et commercial international grâce au succès de la campagne contre l'initiative d'autodétermination.
- › Élection de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU en tant que membre non permanent pour 2023/2024, sous l'égide du conseiller fédéral Ignazio Cassis

Formation, recherche et innovation

- › Motion du groupe libéral-radical ([20.3237](#)) « Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide ».
- › Motion Silberschmidt ([21.3180](#)) « Création d'entreprises par voie entièrement numérique ».
- › Motion Silberschmidt ([21.4374](#)) « Introduction d'un système d'administration numérique des patients » qui charge le Conseil fédéral d'adapter la législation de manière à ce que, dans le domaine des soins ambulatoires et hospitaliers, l'administration des patients puisse se faire de manière numérique.
- › Motion Silberschmidt ([21.4373](#)) « Introduction d'un identificateur univoque des patients » pour tous les partenaires du système de santé tels que les fournisseurs de prestations mais aussi les assurances.
- › Motion du groupe libéral-radical demandant l'introduction de l'e-ID.
- › Lancer et promouvoir les projets de loi numériques, par exemple la loi sur la numérisation du notariat, l'augmentation de l'efficacité dans le domaine de la numérisation de l'administration.
- › Une école publique forte qui offre à tous les mêmes chances de départ
- › Un taux de chômage bas grâce à une formation professionnelle orientée vers la pratique
- › Des hautes écoles et des instituts de recherche de renommée mondiale
- › Un financement stable en faveur de la formation, de la recherche et de l'innovation
- › L'introduction de déductions fiscales pour les frais occasionnés par les études et les formations continues
- › Un soutien actif à l'initiative du Conseil fédéral visant à combattre la pénurie de personnel qualifié notamment grâce au développement des filières MINT
- › Une harmonisation du système scolaire, des buts de formation communs et des standards d'exigence
- › Une valorisation de l'apprentissage des langues nationales pour renforcer la cohésion nationale

Politique budgétaire

- › Rejet de l'initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » (initiative 99 %)
- › Adoption de l'initiative parlementaire [20.455](#) de Christa Markwalder visant à augmenter la déduction pour frais de garde d'enfants par des tiers à CHF 25'000
- › Initiative populaire sur l'imposition individuelle déposée avec succès
- › Introduction et maintien du frein à l'endettement malgré les volontés de l'affaiblir



Santé

- › Clair soutien au consentement présumé dans la loi sur la transplantation lors de la votation populaire fédérale.
- › Progrès décisifs au niveau d'EFAS.
- › Relativement peu de restrictions pendant la pandémie de Covid-19 en comparaison internationale.
- › Motion Silberschmidt ([21.4374](#)) « Introduction d'un système d'administration numérique des patients ».
- › Motion Silberschmidt ([21.4373](#)) « Introduction d'un identificateur univoque des patients ».
- › Motion Müller ([20.3211](#)) « Pour une plus grande marge de manœuvre dans l'acquisition de dispositifs médicaux destinés à l'approvisionnement de la population suisse ».
- › Motion Dittli ([19.3703](#)) « Coûts des médicaments. Adaptation du système d'autorisation de mise sur le marché et de fixation des prix dans l'assurance de base ».
- › Postulat du groupe libéral-radical ([22.4022](#)) « Exploiter le potentiel du numérique et de la gestion des données dans le domaine de la santé. La Suisse a besoin d'une stratégie globale de transformation numérique ».

Migration

- › Le PLR a conscience des défis à relever. Il prend ses responsabilités et a posé dans ce contexte des questions et des exigences légitimes afin de maintenir l'acceptation du système d'asile. Les interventions parlementaires suivantes ont été déposées : Ip. Fluri [23.3922](#), Mo. de Quattro [23.3886](#), Ip. de Quattro [23.3885](#), Ip. de Quattro [23.3884](#), Ip. Gössi [23.3872](#), Mo. Bauer [23.3838](#), Po. Müller [23.3837](#), Ip. Gössi [23.3816](#) et Ip. Jauslin [23.3797](#).
- › Lors de la session d'été 2023, le Conseil des États (grâce au soutien du groupe parlementaire libéral-radical) a pu empêcher de nouvelles charges et extensions du système d'asile et s'est notamment exprimé de manière critique sur la reprise actuelle du programme de réinstallation.
- › Trois motions de notre conseiller aux États Damian Müller en matière de retour ont été approuvées par le Conseil des États lors de la session d'été 2023 : [23.3176](#), [23.3032](#) et [23.3031](#).
- › Des interventions ont été déposées dans les cantons afin que les renvois ordonnés pour les réfugiés qui n'ont pas droit à une protection soient effectivement appliqués.
- › Soutien du conseil national pour notre motion de groupe pour freiner la migration irrégulière secondaire et ses causes.
- › Au cours de la campagne électorale, l'UDC n'a cessé d'aborder le thème de l'asile et de l'immigration, mettant ainsi sur la table des revendications trop larges. Avec sa politique migratoire "ferme mais juste", le PLR s'en tient à sa longue tradition humanitaire et veille à ce que le système d'asile suisse reste accepté.

Assurances sociales

- › Pilotage de l'élaboration et de la campagne lors de la votation sur la réforme AVS21 (âge de référence unique hommes/femmes, garantie des finances de l'AVS jusqu'en 2030, flexibilisation de la retraite).
- › La réforme AVS 21 a permis de mettre fin à la politique de blocage de la gauche et des syndicats qui durait depuis 25 ans.
- › Modernisation du 2ème pilier (LPP 21) qui permet...
 - › ...aux personnes à faible revenu, travaillant à temps partiel et jonglant avec plusieurs emplois (encore principalement des femmes) de se constituer un capital vieillesse plus important et de recevoir à l'avenir une rente plus élevée (réduction de la déduction de coordination),
 - › ...de réduire la redistribution de plusieurs milliards de francs par an au détriment des jeunes (abaissement du taux de conversion minimal),
 - › ...aux travailleurs âgés de ne plus être désavantagés (alignement des déductions salariales).
- › Interventions adoptées :
 - › Motion [20.4078](#) Silberschmidt « Déficit net nul en 2050. Fixer également pour l'AVS un objectif de développement durable »
- › Postulat du groupe libéral-radical [21.4430](#) « Conséquences d'une prévoyance vieillesse indépendante de l'état civil ? »



Sécurité et armée

- › Succès de la campagne du PLR en faveur de l'acquisition de nouveaux avions de combat. Au cours de la session d'été 2022, un crédit d'engagement de 9.3 milliards de CHF a été approuvé pour l'achat de ces avions mais également pour l'acquisition d'un nouveau système de défense anti-aérien.
- › Aide rapide aux réfugiés soutenue par le PLR faisant suite à la déclaration d'urgence du Conseil fédéral début 2022 après l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Activé pour la première fois depuis son introduction en 1998 sous la direction de la conseillère fédérale Karine Keller-Sutter, le statut de protection S permet d'assurer un accueil humanitaire temporaire des réfugiés de guerre
- › La prise en compte de propositions substantielles dans la révision en cours du code pénal, notamment pour la réintroduction des courtes peines privatives de liberté.
- › La mise en place de procédures pénales adaptées à la petite criminalité ou aux récidivistes.
- › Protection de la sphère privée, à travers le lancement d'une initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée» et d'interventions parlementaires.
- › Excellent travail dans les cantons au travers de la mise en œuvre d'accords d'intégration et de l'élaboration d'accords-type entre les autorités et les clubs sportifs afin de lutter contre l'ooliganisme.

Institutions, famille et société

- › Initiative parlementaire Markwalder (20.455) « Frais pour l'accueil extrafamilial. Déduction fiscale de 25'000 francs au maximum par enfant et par an ».
- › Introduction de l'indemnité de maternité (« modèle Triponez »).
- › Possibilité d'adoption d'un enfant du conjoint pour les partenaires vivant en partenariat enregistré et en concubinage.
- › Suppression des obstacles bureaucratiques à la construction et à l'exploitation des crèches.
- › Loi fédérale sur les prestations transitoires pour chômeurs âgés. Le PLR a pu durcir les conditions d'octroi, évitant ainsi les mauvaises incitations.
- › Motion Caroni (22.3235) « Dépoussiérer le droit de l'établissement de la filiation ».
- › Motion Caroni (22.448) « Un pacs pour la Suisse ».
- › L'initiative populaire fédérale pour l'imposition individuelle a abouti.
- › Engagement pour une solution dans la définition du viol (oui c'est oui, non c'est non)

Environnement, transports, énergie et communication

- › Abolir/limiter dans le temps les subventions dans le secteur de l'énergie.
- › Mettre en place des avantages fiscaux en faveur de la rénovation des bâtiments pour les rendre plus écoénergétiques.
- › Accélérer la transformation et l'extension des réseaux électriques.
- › Permettre le passage à droite sur les routes nationales.
- › Réglementation flexible de la conduite automatisée et autonome.
- › Motion du groupe libéral-radical (20.3237) « Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide ». (5g)
- › Motion Dittli (20.3221) « Renforcer l'efficacité du transport de marchandises sur le rail grâce à l'automatisation ».
- › Acceptation par le Conseil fédéral d'une motion visant à contribuer à la décarbonisation du secteur des transports pour atteindre l'objectif zéro net d'ici 2050.

Economie et fiscalité

- › Adaptation en cours du Droit du travail aux réalités actuelles.
- › Faible bureaucratie et conditions économiques optimales : diverses initiatives couronnées de succès pour freiner la frénésie réglementaire.
- › Suppression des droits de douane sur les produits industriels
- › Adoption de l'Accord avec l'Indonésie › Rejet de l'initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » (initiative 99 %)



- › Initiative populaire sur l'imposition individuelle déposée avec succès
- › Introduction et maintien du frein à l'endettement malgré les volontés de l'affaiblir

Moins de bureaucratie et Etat svelte

- › Adaptation du droit du travail aux conditions actuelles est en cours.
- › Bureaucratie allégée et conditions économiques optimales : aboutissement de différentes initiatives visant à freiner la frénésie réglementaire.
- › Deuxième tentative sur l'identité électronique (e-ID), initiée par notre motion de groupe ([21.3129](#)). La solution étatique demandée doit respecter les principes de la protection des données, de l'économie des données ainsi que du stockage décentralisé des données.
- › Adoption de l'intervention parlementaire visant à éviter les redondances dans la collecte des données grâce à la digitalisation (respect des principes de minimisation des données et de stockage décentralisé des données).
- › Modernisation des procédures douanières



Annexe I

Propositions soumises

	Objet	Type	Titre	État	Quand
1	23.4032	Motion	La stratégie énergétique doit être revue !	Déposée	21.09.23
2	23.4003	Motion	LAMal. Permettre des tarifs hospitaliers volontaires en fonction de la qualité des soins	Déposée	14.09.23
3	23.4004	Motion	Développement de la qualité : un calendrier pour accroître la transparence dans le secteur de la santé	Déposée	14.09.23
4	23.3857	Motion	LAMal. Un modèle d'assurance « budget »	Prise de position du Conseil fédéral : rejet	16.06.23
5	23.3632	Motion	Renforcer la résistance lors de crises en mettant sur un pied d'égalité le financement par fonds propres et le financement par l'emprunt	Prise de position du Conseil fédéral : rejet	06.06.23
6	23.3602	Motion	Place financière suisse. Elaboration d'une stratégie porteuse d'avenir	Déposée	01.06.23
7	23.3601	Motion	Halte aux doublons onéreux ! Permettre rapidement l'utilisation multiple des données médicales	Déposée	01.06.23
8	23.3533	Motion	Mettre un terme à la migration secondaire irrégulière et lutter contre ses causes	En commission du Conseil des Etats	03.05.23
9	22.4022	Postulat	Exploiter le potentiel du numérique et de la gestion des données dans le domaine de la santé. La Suisse a besoin d'une stratégie globale de transformation numérique.	Adopté	28.09.22
10	22.4021	Postulat	Maintien des centrales nucléaires existantes. Lutte contre la pénurie d'électricité à long terme	Rejeté	28.09.22
11	22.3954	Motion	Annualiser les horaires de travail. Une mesure concrète pour économiser l'énergie	Prise de position du Conseil fédéral : rejet	21.09.22
12	22.3903	Interpellation	Approvisionnement en énergie faire la lumière sur la situation !	Liquidée	12.09.22
13	22.3630	Motion	Créer un nouveau statut pour les travailleurs de plateforme indépendants et garantir leur protection sociale	Prise de position du Conseil fédéral : rejet	15.06.22
14	22.3249	Motion	Un programme d'allègement en faveur de la population et de l'économie	Retrait	17.03.22
15	22.3047	Interpellation	Tirer les leçons du conflit en Ukraine pour la Suisse	Liquidée	02.03.22
16	22.1003	Question	Conséquences du référendum sur Frontex	Liquidée	02.03.22



17	21.4430	Postulat	Conséquences d'une prévoyance vieillesse indépendante de l'état civil ?	Adopté	15.12.21
18	21.4122	Interpellation	Besoin de transparence sur l'indemnisation de la caisse de chômage Unia par le SECO	Liquidé	29.09.21
19	21.4121	Interpellation	Pour une transparence accrue en matière de contributions CCT	Liquidé	29.09.21
20	21.4114	Postulat	Libre choix de la caisse de pension. Fiabilité, avantages et inconvénients ?	Liquidé	29.09.21
21	21.4071	Motion	Pour l'armée du futur. Mettre à profit l'expertise technique	Rejeté	22.09.21
22	21.4001	Interpellation	Crise en Afghanistan. Que fait la Suisse ?	Liquidé	15.09.21
23	21.3739	Motion	Poursuite de la modernisation de la Poste	Prise de position du Conseil fédéral : rejet	16.06.21
24	21.3675	Motion	Exploiter le potentiel du certificat de vaccination après la pandémie	Retrait	09.06.21
25	21.3674	Interpellation	Harmonisation de la fiscalité par les pays de l'OCDE	Liquidée	09.06.21
26	21.3516	Interpellation	Sécuriser la voie bilatérale. Quels sont les intérêts des départements ?	Liquidée	04.05.21
27	21.3205	Postulat	Rôle de l'État-major fédéral Protection de la population dans le contexte de la pandémie de Covid-19	Adopté	17.03.21
28	21.3204	Interpellation	Antennes 5G. Déni de justice lors du traitement de demandes de permis de construire	Liquidé	17.03.21
29	21.3129	Motion	À l'État de mettre en place une identification électronique fiable	Adopté	10.03.21
30	20.4375	Interpellation	Vaccin contre le Covid-19. Quelle stratégie du Conseil fédéral ?	Liquidée	02.12.20
31	20.4285	Postulat	Formation professionnelle et égalité. Donner le goût et la capacité d'entreprendre à toutes et tous, dans toutes les branches	Adopté	30.10.20
32	20.4063	Motion	Faire la lumière sur la protection du climat, la sécurité énergétique et l'exploitation des infrastructures grâce à l'exploration du sous-sol	Adopté	23.09.20
33	20.4062	Motion	Pour un service citoyen. Poursuivre le développement du système de milice et garantir les effectifs	Rejeté	23.09.20
34	20.3880	Interpellation	Virus coronaire. Utilisation des crédits résiduels	Liquidée	19.06.20
35	20.3243	Motion	Covid-19. Accélérer le processus de numérisation dans le domaine de la santé	Adopté	04.05.20
36	20.3242	Postulat	Coronavirus. Tirer les bons enseignements de la crise	Adopté	04.05.20
37	20.3241	Postulat	Covid-19. Assurer l'approvisionnement du pays en médicaments, vaccins et matériel médical	Adopté	04.05.20
38	20.3240	Postulat	Covid-19. Création d'un centre d'innovation dans l'administration fédérale	Adopté	04.05.20
39	20.3239	Motion	Covid-19. Investir de manière ciblée dans la recherche et le développement	Retrait	04.05.20
40	20.3238	Interpellation	Covid-19. Réexamen du système des réserves obligatoires	Liquidée	04.05.20
41	20.3237	Motion	Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide	Acceptée	04.05.20



42	20.3236	Motion	Covid-19. Prévoir une déduction pour autofinancement afin de renforcer les entreprises après la crise	Rejeté	15.03.22
43	19.4463	Motion	Modernisation de la prévoyance individuelle. Autoriser les versements dans le troisième pilier du partenaire non actif	Rejeté	13.12.21

Annexe II

Votations populaires de la 51^{ème} législature

Nombre de décisions allant dans le sens des idées du PLR	25
Nombre de décisions allant à l'encontre des idées du PLR	11
Pourcentage de votations remportées	69,4 %

Votations populaires remportées

2020

- > Initiative "Davantage de logements abordables"
- > Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle
- > Initiative Pour une immigration modérée (initiative de limitation)
- > Arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat
- > Initiative « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »
- > Initiative «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre»

2021

- > Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie
- > Initiative populaire «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique»
- > Initiative populaire «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse»
- > Loi COVID-19
- > Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)
- > Initiative populaire «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital»
- > Mariage pour tous
- > Initiative sur la justice
- > Loi COVID-19 (v.2)

2022

- > Initiative «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès»
- > Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias
- > Loi sur la transplantation
- > Développement de l'acquis de Schengen
- > Initiative sur l'élevage intensif
- > Financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA
- > Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)

2023

- > Imposition des grands groupes d'entreprises (OCDE)
- > Loi sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)
- > Loi COVID-19 (v.3)



Votations populaires perdues

2020

- > Loi sur la chasse
- > Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers
- > Congé paternité

2021

- > Initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage»
- > Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE)
- > Loi CO2
- > Initiative sur les soins infirmiers

2022

- > Initiative «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac
- > Modification de la loi fédérale sur les droits de timbre
- > Loi sur le cinéma
- > Loi fédérale sur l'impôt anticipé

Annexe III

Liste des membres du groupe parlementaires

Conseil national

Damien Cottier (NE), président (dès le 17 février 2022)

Daniela Schneeberger (BL), vice-présidente (dès le 1^{er} mars 2022)

Alexandre Berthoud (VD) (dès le 13 juin 2022 a remplacé Isabelle Moret, élue au Conseil d'Etat du Canton de Vaud)

Jacques Bourgeois (FR)

Rocco Cattaneo (TI)

Simone de Montmollin (GE)

Jacqueline de Quattro (VD)

Marcel Dobler (SG)

Alex Farinelli (TI)

Olivier Feller (VD)

Doris Fiala (ZH)

Kurt Fluri (SO)

Anna Giacometti (GR)

Petra Gössi (SZ)

Matthias Samuel Jauslin (AG)

Christian Lüscher (GE)



Christa Markwalder (BE)

Philippe Nantermod (VS)

Hans-Peter Portmann (ZH)

Maja Riniker (AG)

Daniel Ruch (VD) (dès le 13 juin 2022 a remplacé Frédéric Borloz, élu au Conseil d'Etat du Canton de Vaud)

Régine Sauter (ZH)

Peter Schilliger (LU)

Andri Silberschmidt (ZH)

Suanne Vincenz-Stauffacher (SG)

Patricia von Falkenstein (BS), Parti libéral de Bâle-Ville (dès le 29.11.2021 a remplacé Christoph Eymann)

Beat Walti (ZH) (président du groupe jusqu'en février 2022)

Christian Wasserfallen (BE)

Laurent Wehrli (VD)

Conseil des Etats

Hans Wicki (NW), vice-président du groupe

Philippe Bauer (NE)

Thierry Burkart (AG)

Andrea Caroni (AR)

Josef Dittli (UR)

Olivier Français (VD)

Johanna Gapany (FR)

Thomas Hefti (GL)

Matthias Michel (ZG)

Damian Müller (LU)

Ruedi Noser (ZH)

Martin Schmid (GR)